



ELECTION AU CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES de Normandie

Procès-verbal de la réunion du comité technique régional d'organisation des élections,
établi le 29 janvier 2024 à 19 heures 30

Présentes :

- Madame Frédérique BOURA, DRAC de Normandie
- Madame Virginie LANGLAIS, Trésorière du CROA
- Madame Muriel LORIEAU-PONTHIEU, Vice-Présidente du CROA
- Madame Séverine MORISSET, Responsable administrative du CROA
- Madame Claire THINON, Secrétaire Générale du CROA
- Madame Céline TURQUETIL, Juriste du CROA

Les membres du comité technique régional d'organisation des élections ont été désignés en séance officielle du conseil régional du 22/11/2023

Le comité est composé des personnes suivantes :

- Madame Frédérique BOURA, DRAC de Normandie
- Madame Virginie LANGLAIS, Trésorière élue du CROA
- Madame Muriel LORIEAU-PONTHIEU, Vice-Présidente élue du CROA
- Madame Séverine MORISSET, Responsable administrative salariée du CROA
- Madame Claire THINON, Secrétaire Générale élue du CROA
- Madame Céline TURQUETIL, Juriste salariée du CROA

La clôture du dépôt des candidatures est intervenue le lundi 29 janvier 2024 à 18h00.

Pour l'élection prévue le 11 mars 2024, 9 sièges sont à pourvoir.

Pour être recevable une liste complète doit donc comprendre 5 femmes et 4 hommes ou 4 femmes et 5 hommes.

La région Normandie étant constituée de 5 départements, la liste doit comprendre au moins 5 candidats établis à titre principal dans 3 départements différents.

Pour être recevable une liste incomplète devra au moins comprendre 5 candidats minimum (5 femmes et 4 hommes ou 4 femmes et 5 hommes) dont 3 candidats sont établis dans 3 départements.

Etapes pour examiner la recevabilité des listes

L'examen de la recevabilité consiste à vérifier :

- la conformité administrative du dossier de candidatures
- le respect des conditions d'éligibilité de chaque candidat à titre individuel
- la conformité quantitative des motivations individuelles dans le recueil de motivation.

Les conditions de recevabilité s'apprécient à la date limite de dépôt des candidatures, soit le 29 janvier à 18 heures.

1° La conformité administrative du dossier de candidatures

Le dossier de candidatures comprend les documents définis à l'article 4.b) du règlement intérieur.

La production de documents originaux n'est pas obligatoire, les signatures scannées sont autorisées.

1) La liste des candidats. Elle doit être nommée et revêtue de la signature de chacun des candidats qui y figurent. Elle est présentée sous format A4 (deux recto maximum) et peut comporter les photos des candidats.

2) Les actes de candidature individuelles de chaque candidat de la liste. L'acte de candidature doit être rempli et signé par chaque candidat.

UL
SM
KLP
CTO



3) Les attestations de conformité de paiement de cotisation de tous les candidats de la liste, certifiant que le candidat est à jour du paiement de ses cotisations ordinales sur les 5 dernières années (2019 à 2023 inclus).

4) Le « recueil de motivations » recensant les motivations individuelles de chaque candidat de la liste, chacun d'entre eux devant, en s'identifiant, les présenter de manière synthétique (entre 400 et 800 caractères espaces compris par candidat).

5) Une profession de foi, qui est un document optionnel. Elle est dactylographiée sur un feuillet de format A4, d'une page recto maximum (sa signature n'est pas obligatoire). La profession de foi est identique pour tous les candidats de la liste, elle mentionne le nom de la liste et doit être déposée en même temps que la liste. Elle peut comporter les photos des candidats.

2° Le respect des conditions d'éligibilité de chaque candidat à titre individuel

Sont éligibles les électeurs qui :

- Sont inscrits au tableau à la date de notification de l'ouverture des opérations électorales, soit au 27 novembre 2023 et qui sont toujours inscrits à la date limite de dépôt des candidatures.
- N'ont pas déjà exercé deux mandats, qu'il s'agisse d'un mandat national ou régional (article 22 de la loi du 3 janvier 1977).
- Sont à jour du paiement de leur cotisation ordinale sur les 5 dernières années (2019 à 2023 inclus) et qui le prouvent en fournissant l'attestation de conformité téléchargée à partir du site.
- Ne sont pas frappés d'une sanction disciplinaire exécutoire.
- Ne sont pas suspendus provisoirement du Tableau ou de son annexe pour défaut de production d'attestation d'assurance à la date limite de dépôt des candidatures, soit le 29 janvier 2024.

3° La conformité des motivations individuelles dans le recueil de motivation

Cet examen est uniquement quantitatif, il consiste à vérifier si chaque candidat de la liste a indiqué ses motivations individuelles en respectant le nombre de caractères prévus par le règlement intérieur.

Conclusions sur la recevabilité des listes

Rappel des règles de recevabilité des listes

- Une liste qui comprend plus de membres que de sièges à pourvoir n'est pas recevable.
- Une liste incomplète, comportant un nombre de candidats inférieur à la moitié du nombre de sièges à pourvoir n'est pas recevable.
- Une liste non paritaire n'est pas recevable.
- Une liste qui ne comprend pas le nombre minimum de candidats établis dans le nombre minimum de départements différents prévu par l'article 5 [ou par l'article 68] du décret du 28 décembre 1977 est irrecevable.

1 liste a été reçue au siège du Conseil régional dans les délais.

Liste n°1 : SYNERGIES POSITIVES
--

La candidature de la liste qui a été déposée au siège du CROA le 18/01/2024 à 17 heures 40 comprend :

- La liste « SYNERGIES POSITIVES » signée des 9 candidats
- 9 actes de candidature sur modèle type signés
- 9 attestations de conformité de paiement de cotisations
- Un recueil de motivations comprenant 9 motivations individuelles
- Une profession de foi commune.

SM G
M MUR JB
CRO



Cette liste est composée des candidats suivants :

1. **Yohann, CHUBERT**, architecte DEA-HMONP, inscrit au tableau du CROA de Normandie, exerçant à ROUEN (76), à jour du paiement de ses cotisations ordinales de 2019 à 2023, n'ayant pas exercé plus de deux mandats, n'ayant pas fait l'objet de sanction disciplinaire ou de suspension administrative et ayant produit une motivation individuelle conforme → sa candidature personnelle est recevable.
2. **Léa, CREDIDIO**, architecte DEA-HMONP, inscrite au tableau du CROA de Normandie, exerçant à ROUEN (76), à jour du paiement de ses cotisations ordinales de 2019 à 2023, n'ayant pas exercé plus de deux mandats, n'ayant pas fait l'objet d'une sanction disciplinaire, ou de suspension administrative et ayant produit une motivation individuelle conforme → sa candidature personnelle est recevable.
3. **Stéphanie, DURAND**, architecte DPLG, inscrite au tableau du CROA de Normandie, exerçant à CAEN (14), à jour du paiement de ses cotisations ordinales de 2019 à 2023, n'ayant pas exercé plus de deux mandats, n'ayant pas fait l'objet d'une sanction disciplinaire, ou de suspension administrative et ayant produit une motivation individuelle conforme → sa candidature personnelle est recevable.
4. **Olivier, GUERIN**, architecte DEA-HMONP, inscrit au tableau du CROA de Normandie, exerçant à HEROUVILLE-SAINT-CLAIR (14), à jour du paiement de ses cotisations ordinales de 2019 à 2023, n'ayant pas exercé plus de deux mandats, n'ayant pas fait l'objet d'une sanction disciplinaire, ou de suspension administrative et ayant produit une motivation individuelle conforme → sa candidature personnelle est recevable.
5. **Denis, LAMARE**, architecte DPLG, inscrit au tableau du CROA de Normandie, exerçant à ST-LO (50), à jour du paiement de ses cotisations ordinales de 2019 à 2023, n'ayant pas exercé plus de deux mandats, n'ayant pas fait l'objet d'une sanction disciplinaire, ou de suspension administrative et ayant produit une motivation individuelle conforme → sa candidature personnelle est recevable.
6. **Linda, LETESSIER QUINTON**, architecte DPLG, inscrite au tableau du CROA de Normandie, exerçant à ARGENTAN (61), à jour du paiement de ses cotisations ordinales de 2019 à 2023, n'ayant pas exercé plus de deux mandats, n'ayant pas fait l'objet d'une sanction disciplinaire, ou de suspension administrative et ayant produit une motivation individuelle conforme → sa candidature personnelle est recevable.
7. **Arnaud, LORGEUX**, architecte DPLG, inscrit au tableau du CROA de Normandie, exerçant à HEROUVILLE-SAINT-CLAIR (14), à jour du paiement de ses cotisations ordinales de 2019 à 2023, n'ayant pas exercé plus de deux mandats, n'ayant pas fait l'objet d'une sanction disciplinaire, ou de suspension administrative et ayant produit une motivation individuelle conforme → sa candidature personnelle est recevable.
8. **Samuel, RABACHE**, architecte DEA-HMONP, inscrit au tableau du CROA de Normandie, exerçant à ST ANDRE SUR ORNE (14), à jour du paiement de ses cotisations ordinales de 2019 à 2023, n'ayant pas exercé plus de deux mandats, n'ayant pas fait l'objet d'une sanction disciplinaire, ou de suspension administrative et ayant produit une motivation individuelle conforme → sa candidature personnelle est recevable.
9. **Aurélié, TALBOT**, architecte DEA-HMONP, inscrite au tableau du CROA de Normandie., exerçant à ALIZAY (27), à jour du paiement de ses cotisations ordinales de 2019 à 2023, n'ayant pas exercé plus de deux mandats, n'ayant pas fait l'objet d'une sanction disciplinaire, ou de suspension administrative et ayant produit une motivation individuelle conforme → sa candidature personnelle est recevable.

Cette liste comporte 9 candidats dont 4 candidates de sexe féminin et 5 candidats de sexe masculin → Les conditions de parité sont respectées.

La liste comporte 9 candidats établis à titre principal dans 5 départements différents : 14 ; 27 ; 50 ; 61 ; 76 → les règles de représentativité des territoires sont respectées.

SM CR JB
U HUP CR



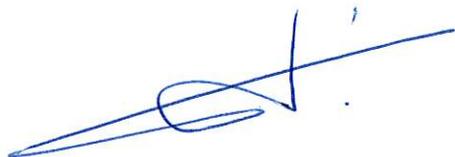
La candidature de la liste est recevable

Elle sera affichée au siège du Conseil régional de l'Ordre des architectes de Normandie en tant que liste n°1.

Affichage : Les listes, les recueils de motivation et les professions de foi des listes recevables sont affichés au siège du Conseil Régional de l'Ordre des architectes Normandie et dans ses annexes.

L'examen des candidatures étant achevé, la séance a été levée à 19 heures 30

Le comité technique d'organisation des élections.

Frédérique BOURA, DRAC de Normandie 	Virginie LANGLAIS, Trésorière 
Muriel LORIEAU-PONTHIEU, Vice-Présidente 	Claire THINON, Secrétaire Générale 
Séverine MORISSET, Salariée 	Céline TURQUETIL, Salariée 

SN CS 
MUR CR



Annexe 1 au Procès-Verbal de la réunion du comité technique régional d'organisation des élections

NOM	Prénom	Liste signée par tous les candidats (oui / non)	Actes de candidature signés (oui / non)	Attestation de paiement de cotisation jointe (oui / non)	Motivation individuelle dans le recueil (oui/non)	Motivation individuelle dans le recueil (respect nombre de caractères)	Mandats (conforme / non conforme)	Sanctions disciplinaire ou administrative (nature sanction, date)	Parité (Femme / Homme)	Représentativité : Nombre de départements minimum ... N° département déclaré et N° dpt constaté
CHUBERT	Yohann	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Conforme	Néant	Homme	76 / 76
CREDIDIO	Léa	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Conforme	Néant	Femme	76/76
DURAND	Stéphanie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Conforme	Néant	Femme	14/14
GUERIN	Olivier	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Conforme	Néant	Homme	14/14
LAMARE	Denis	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Conforme	Néant	Homme	50/50
LETESSIER	Linda	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Conforme	Néant	Femme	61/61
QUINTON	Arnauld	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Conforme	Néant	Homme	14/14
LOGEUX	Samuel	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Conforme	Néant	Homme	14/14
RABACHE	Auréli	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Conforme	Néant	Femme	27/27
TALBOT										
LISTE 1 :										
Reçue le 18/01/2024 à 17h40										
Nombre de candidats sur la liste : 9		Liste signée	9 actes joints	9 attestations de cotisations jointes	9 motivations / 9 candidats	9 motivations conformes / 9 candidats			4 femmes 5 hommes	5 départements représentés
Liste Recevable		Dossier complet	Sur 9 candidats de la liste, 9 remplissent les conditions d'éligibilité individuelle						Parité respectée	Représentativité territoriale respectée

Signatures des membres du comité technique régional d'organisation des élections

F. BOURA, DRAC

V. LANGLAIS

M. LORIEAU-PONTHIEU

C. THINON

S. MORISSET

C. TURQUETIL